

Bonjour chers parents,

L'équipe-école se joint à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux en cette nouvelle année et vous témoigner notre reconnaissance pour l'accompagnement quotidien de votre enfant dans son cheminement scolaire.

Merci de faire partie de notre belle et grande famille de l'école La Samare.

Santé et bonheur pour cette nouvelle année!

Bonne lecture,

Nathalie Boulanger
Directrice de l'école



DATES IMPORTANTES

Lundi 6 janvier :

Journée pédagogique, le service de garde est ouvert

Vendredi 10 janvier :

**Fin de la campagne de financement du CHOCOLAT
Retour des boîtes ou des enveloppes d'argent**



Du 27 janvier au 7 février :

Période officielle d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026

PÉRIODE OFFICIELLE DE RÉINSCRIPTION POUR LE PRIMAIRE

 **Nouveautés 2025-2026** 
Pour connaître **les nouveautés** rendez-vous au
www.cssrs.gouv.qc.ca/admission

Inscription scolaire 2025-2026
du 27 janvier au 7 février 2025
maternelle, primaire et secondaire

L'inscription se fait
entièrement en ligne



La période officielle d'inscription et de réinscription pour l'année 2025-2026 se tiendra du 27 janvier au 7 février 2025. **Il est important de vous inscrire ou réinscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

Pour les élèves fréquentant déjà notre école, vous recevrez les directives de l'inscription en ligne dans les prochaines semaines. L'inscription se fera sur le [portail Mozaïk](#). Il sera primordial de respecter les délais.

Départ ou déménagement – Mozaïk Inscription

Même si votre enfant ne fréquentera pas une école du CSSRS en 2025-2026 (ex. : pour l'école secondaire), vous devez tout de même signaler le départ de votre enfant dans Mozaïk Inscription, lors de la période d'inscription. Voici la procédure :

1. Choisissez l'option « Signaler le départ du CSS de la Région-de-Sherbrooke »
2. Sélectionnez la raison : Inscription à l'école privée ou déménagement. Si vous inscrivez votre enfant dans une école privée, vous pouvez inscrire le nom de l'école privée sélectionnée dans les commentaires.

Pour connaître tous les détails et les nouveautés concernant l'inscription et l'admission, rendez vous au www.cssrs.gouv.qc.ca/admission.

PREMIÈRE INSCRIPTION (préscolaire 4 ans et 5 ans) + première inscription CSSRS

Pour une première inscription au CSSRS, celle-ci se fera maintenant sur le [portail Mozaïk](#). Vous devrez déposer en ligne le certificat de naissance de votre enfant, deux preuves de résidence ([voir la liste des pièces reconnues](#)) et les documents d'immigration, s'il y a lieu.

Voici une vidéo pour vous aider: <https://www.youtube.com/watch?v=5VPPxks0tJg>

S'il vous est impossible de procéder à l'inscription sur le portail Mozaïk. Vous pourrez envoyer les documents requis par courriel à votre [école d'appartenance](#). Documents requis:

1. [Demande d'admission et d'inscription 2025-2026](#);
2. [Formulaire Mieux connaître votre enfant – Maternelle 4 ans](#) (précisez si le service est offert à votre école ou non);
3. [Formulaire Mieux connaître votre enfant – Maternelle 5 ans](#);
4. Certificat de naissance de votre enfant;
5. Deux preuves de résidence reconnues par le MEQ ([voir la liste des pièces reconnues](#));
6. Documents pour des parents en situation de garde partagée.

NB : Les nouveaux arrivants (première inscription dans le système scolaire québécois) doivent passer par la [demande d'entrevue](#) pour procéder à l'inscription.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - CALENDRIER DES RENCONTRES

Les dates du Conseil d'établissement sont les suivantes :

- 28 janvier 2025 (flottante-à confirmer)
- 18 mars 2025
- 10 avril 2025
- 10 juin 2025

Les rencontres ont lieu dans le local de rencontre de l'école, de 18h15 à 20h30.

Les membres du conseil d'établissement 2024-2025 sont :

Jonathan Therrien, parent, président du conseil d'établissement et représentant au comité de parents du CSSRS, Mélissa Leroux, parent, vice-présidente du conseil d'établissement, Nancy Rhéaume, parent, Stéphanie Marsan, parent, Marlène Côté, parent, Rosalie Lemay, parent substitut, Farah Lizotte, parent substitut, Lisa-Anne St-Pierre, technicienne au service de garde, Marie-Josée Benoît, secrétaire de l'école, Cyntia Gauthier, enseignante, Martine Godbout, enseignante, Bernard Ouellet, enseignant et Nathalie Boulanger, direction.

Si jamais, comme parent, vous avez des points que vous aimeriez apporter au conseil d'établissement, vous pouvez soit écrire un courriel à l'école Samare@cssrs.gouv.qc.ca en indiquant que c'est pour le conseil d'établissement, en faire part à un des membres du conseil ou venir prendre la parole lors d'une des rencontres, un moment est prévu à chacune des rencontres pour le public. Bienvenue à tous!

Lorsque le procès-verbal d'une rencontre est adopté, il sera déposé sur le site de l'école.

[Conseil d'établissement - Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke \(gouv.qc.ca\)](#)

SERVICE DE GARDE

Il faut toujours appeler au SDG pour des modifications quotidiennes et cela avant 14h30. Pour des cas exceptionnels après 15h, appeler au secrétariat. Les éducatrices du SDG prennent les appels à partir de 15h30

Un petit rappel des heures d'ouverture : 7h à 17h30.

Pour les enfants qui fréquentent le SDG le matin, prendre note que **si vous arrivez après 7h45, vous devez aller rejoindre votre éducatrice sur la cour d'école.** Le SDG favorise d'aller prendre l'air avec les enfants avant qu'ils rentrent en classe à 8h10.

La récréation se termine à 15h20. Si vous venez chercher votre enfant après cette heure, vous devez l'inscrire au SDG.

Repas chaud du service de traiteur et absence : si votre enfant est absent du SDG sur l'heure du midi et qu'il a un repas de réservé, merci de venir le récupérer le jour même au plus tard 11h15. S'il est impossible pour vous de passer le prendre, merci d'appeler au SDG pour informer madame Lisa-Anne de votre intention, si nous n'avons pas de nouvelle de votre part, le repas pourra servir de repas dépannage au besoin.



RAPPEL : EN CAS DE TEMPÊTE – INFO ALERTE

L'hiver est à nos portes, voici un rappel de la procédure d'Info-alerte.

Mode veille : Chaque jour, le CSSRS reçoit et analyse des prévisions météorologiques spécialisées et ciblées pour la région permettant d'évaluer les conditions à venir d'heure en heure. Cette analyse permet au CSSRS de passer en mode veille la journée précédant une tempête annoncée, si nécessaire.



Avis d'ouverture ou de suspension des cours : Afin de permettre à la Direction générale de prendre une décision éclairée et rapide concernant la suspension des cours et du transport scolaire, le CSSRS collecte les données dès 5 h le matin, en coordination avec plusieurs intervenants. La décision tient compte autant des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied.

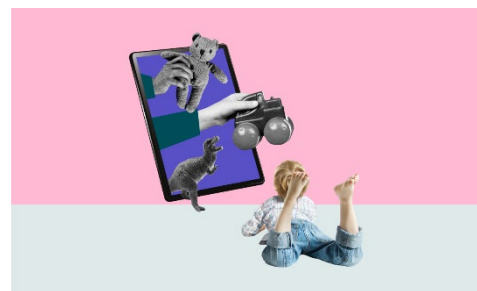
👉 Pour tous les détails de cette procédure : <https://bit.ly/3AsGasH>

7 OPTIONS AU GARDIENNAGE PAR LES ÉCRANS

Dans un monde où tout va vite, il est normal que vous cherchiez des solutions faciles pour concilier vos multiples responsabilités. Toutefois, avec un peu de [planification](#) et d'aide, il est possible de limiter le « gardiennage numérique ».

1. Apprenez à déconnecter du travail.
2. Revoyez l'horaire familial.
3. Dressez une liste d'activités sans écran pour occuper votre enfant.
4. Faites participer votre tout-petit aux tâches ménagères.
5. Faites appel à vos proches si possible.
6. Utilisez une minuterie lors des moments de « gardiennage numérique ».
7. Engagez la conversation avec votre enfant.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/4ig9SSC>



AIDE AUX PARENTS, JEUX ET LIVRES À EMPRUNTER À L'ÉCOLE

Nous avons à l'école une armoire avec des jeux éducatifs et des livres que vous pouvez emprunter pour apporter à la maison pendant quelques semaines.

Vous pouvez consulter la liste des jeux et des livres à emprunter en cliquant sur le lien suivant : [Livres et jeux à emprunter - Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke](#)

SÉCURITÉ DANS LA ZONE SCOLAIRE



Sécurité dans la zone scolaire

Portez une attention particulière aux **panneaux de signalisation** dans les rues.



En tout temps !

Il faut éviter que des véhicules soient stationnés des deux côtés, car cela...

- Diminue l'espace de circulation;
- Bloque les entrées des maisons;
- Réduit la visibilité des automobilistes.

NOTE IMPORTANTE



Il est strictement **interdit** d'entrer avec votre voiture dans les deux stationnements (autobus et employés) ainsi que les autres entrées de cour de l'école.



Les voitures représentent **les seuls endroits** où vous pouvez déposer votre enfant.

Ce document est à titre indicatif seulement. Veuillez respecter la signalisation en vigueur en tout temps.

Le non-respect des règles pourrait causer des accidents ou voir même happer un enfant. Protégeons nos enfants !



Nous vous remercions de votre vigilance et de votre respect des règles du code routier aux abords de l'école.

Prenez le temps... de prendre le temps.

La direction, le personnel et tous les élèves



Soyons prudents par amour pour nos enfants.

MERCI À CAROLINE JOLIN POUR CETTE BELLE AFFICHE